

PROTOCOLE D'ACCUEIL

école François Lucas
Saint-Elix-le-Château

Préambule :

Ce protocole a été co-écrit à partir du protocole sanitaire de réouverture des écoles du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, par le directeur et la mairie de St-Elix-le-Château, avec le soutien des enseignants, de la MJC de Carbonne et de la communauté de commune Cœur de Garonne. Il est adapté aux ressources locales en ce qui concerne les locaux dont nous disposons et les moyens humains à notre disposition.

Ce protocole respecte scrupuleusement les cinq principes généraux suivants :

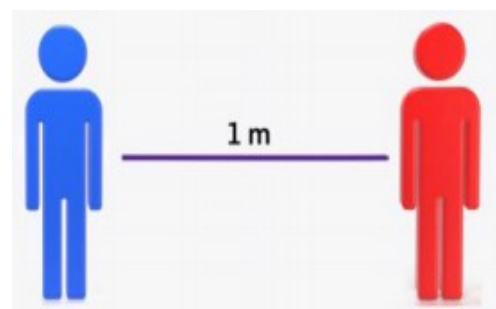
- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrière**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **L'information, la communication et la formation**

Indépendamment de toutes les mesures citées ci-dessous, les gestes barrières doivent être appliqués partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



Plan de présentation :

1. Rôle des familles
2. Conditions d'accueil
3. ALAE et cantine
4. Organisation pratique
5. Protocoles sanitaires



1. Rôle des familles :

Les parents d'élèves jouent un **rôle essentiel**. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, maux de tête, etc).

Les familles doivent sensibiliser et participer activement à l'éducation des enfants au **strict respect des gestes barrières**, la distanciation physique d'au minimum 1m étant la plus difficile à appréhender pour de jeunes enfants. Les parents devront notamment **prendre la température** de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école et les parents devront prévenir immédiatement le directeur de l'école par téléphone.

Compte tenu des contraintes à l'école, il est également important de faire passer votre enfant aux toilettes avant le départ de la maison.

De la même manière, les parents devront faire **laver les mains** de leurs enfants chaque matin au départ de la maison puis dès l'arrivée à la maison après l'école.

Pour des raisons de sécurité et de respect sanitaire, aucune personne extérieure ne pourra pénétrer dans l'enceinte de l'école. Les regroupements de parents aux heures d'arrivée et de sorties de l'école devant le portail devront être limités. Pour cela, un nouveau système est mis en place afin de fluidifier les entrées et les sorties, et éviter les brassages d'élèves (voir conditions d'accueil plus bas). Afin de respecter ce dispositif contraignant, **aucun retard ne sera toléré**.

2. Conditions d'accueil

Le respect des gestes barrières doit s'appliquer sur tous les temps de l'école.

Constitution des groupes :

L'objectif est de pouvoir accueillir un maximum d'enfants dans les meilleures conditions possibles, tout en respectant les préconisations explicitées dans le protocole sanitaire. Les élèves prioritaires sont les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise. Selon le nombre de places qui resteront disponibles, nous pourrons accueillir d'autres enfants sur la demande de l'équipe enseignantes pour les élèves à fort besoin d'accompagnement pédagogique puis les enfants dont les familles en font la demande. Quel que soit le cas, cette reprise se fera sur la base du volontariat des familles.

Compte tenu de la taille des locaux dont nous disposons, les groupes seront limités à 11 élèves maximum.

Pour le groupe accueillant des GS, cet effectif sera encore réduit.

Nous sommes en mesure d'accueillir sur l'école 3 groupes simultanément.

Cette organisation permet aux enseignants de se relayer pour maintenir un enseignement à distance de qualité avec les familles qui continuent l'école à la maison.

Une organisation par semaine répond également au besoin de stabilité des groupes qui est une stratégie claire visant à **réduire le brassage des élèves**. Si un enfant ne respecte pas les mesures imposées malgré les remarques des adultes, le directeur se verra dans l'obligation d'informer la famille et de ne plus accepter cet enfant.

Cas des PS et MS :

Compte tenu des restrictions qu'engendre le respect du protocole sanitaire, les PS et MS ne seront pas acceptés à l'école, hors enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise.

Matériel :

A son arrivée à l'école, chaque élève présent devra avoir le matériel nécessaire pour réaliser les activités pédagogiques : ses cahiers, trousse avec fournitures en double, ardoise, feutres et crayons de couleur. Aucun prêt ne peut être envisagé durant la journée.

Il est également demandé à chaque enfant d'avoir une gourde personnelle, facilement utilisable seul, dans une poche plastique individuelle pour éviter les accidents.

Les parents devront fournir également à leur enfant un paquet de mouchoirs en papier.

déroulement des entrées et sorties de l'école :

l'école est découpée en 3 zones délimitées afin d'éviter au maximum le brassage des élèves. Chaque zone a une entrée spécifique. En aucun cas les parents ne pourront pénétrer dans l'école.

Le respect des zones et des horaires définies ci-dessous est primordial.

Ceux-ci diffèrent en fonction de l'enseignant qui prend en charge votre enfant.

Voici le tableau récapitulatif :

	Mme Malbouyssou	Mme Varachat et M. Malbouyssou	Mme Seity et Mme Roques
Zone de passage	Cour maternelle – côté « train »	Cour élémentaire – entrée classique	Sas d'entrée côté ALAE
Horaires du matin	8h40 – 8h45	8h40 - 8h45	8h40 - 8h45
Horaires du midi	Départ 12h15 Retour : 14h10-14h15	Départ 12h15 Retour : 14h10-14h15	Départ 12h15 Retour : 14h10-14h15
Horaires du soir	16h25	16h25-16h30	16h25-16h30

3. ALAE et cantine

Le service de restauration est assuré pour ceux qui restent à l'école le midi. Les repas servis seront chauds et pris dans les classes. Les parents ne pourront pas fournir le repas à leur enfant. Des protocoles particuliers pour l'accueil en ALAE et le service de la cantine seront mis en place selon les mêmes principes que ceux appliqués sur le temps scolaire et communiqués aux familles ultérieurement.

ALAE :

Une inscription sera demandée aux familles qui devront préciser les jours et horaires approximatifs d'arrivée et de départ de l'ALAE.

les enfants sont accueillis par la même entrée que d'habitude. Ils seront invités à se laver les mains, puis seront conduits dans le respect des distanciations physiques à la zone du groupe auquel ils appartiennent, où un(e) animateur(trice) les prendra en charge.

La sortie le soir se fera par le même accès.

ALSH du mercredi après-midi et jeudis après-midi :

Seuls les enfants présents en classe le matin et mangeant à la cantine pourront rester sur ces temps. Les groupes d'enfants organisés sur les temps de classe seront maintenus au maximum pour réduire le brassage des élèves. Aucun enfant extérieur ne sera accueilli le mercredi après-midi sur l'école. La MJC communiquera ultérieurement plus en détail sur ces points.

1. Organisation pratique

Le jour de la rentrée, les élèves doivent bénéficier d'une **information pratique** sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains.

Relations sociales :

Il est important de préparer les enfants au respect des gestes barrière et de la distanciation physique sur tous les temps de l'école. Cela implique aucun contact entre eux, la règle des 1m d'écart ne devra jamais être enfreinte : pas de câlins, ne pas se donner la main, pas de secrets à l'oreille, aucun prêt de matériel ou de jeux, aucun jeu de ballon...

Les temps de récréation sont organisés pour réduire le brassage des élèves au maximum. Chaque classe sortira sur des temps différents.

Ces conditions sont très difficiles et il est important de préparer les enfants à ne pas retrouver les habitudes qu'ils avaient avant le confinement.

Déplacements :

Les déplacements des élèves devront être **limités au strict nécessaire, organisés et encadrés**. Là encore, la règle de la distanciation physique prévaut.

Des couloirs de circulation sont mis en place avec la signalétique correspondante. Dans les couloirs plus étroits, un sens prioritaire sera défini. Par conséquent, des zones d'attente seront balisées pour éviter que les personnes ne se croisent. Les portes resteront ouvertes afin d'éviter les contacts répétés avec les poignets notamment.

Compte tenu de ces restrictions, le passage aux toilettes devra se faire sur un temps défini pour favoriser les déplacements encadrés en groupe sans perturber l'organisation de la classe. Ce sera le cas lors des sorties en récréation.

Pédagogie :

Dans les classes, les tables seront espacées suffisamment pour respecter le principe de distanciation physique. Les déplacements des élèves se feront uniquement sur autorisation de l'enseignant et uniquement pour des raisons de respect du protocole sanitaire (jeter un mouchoir, se laver les mains). L'enseignant devra limiter ses déplacements au strict nécessaire. L'aide individualisée se fera donc uniquement à l'oral. Pour l'élémentaire, l'enseignement en classe du français et des mathématiques sera identique à celui proposé à distance. En maternelle, les activités proposées seront différentes compte tenu des restrictions sur l'utilisation du matériel collectif. Pour les élèves qui ne seront pas présents à l'école, l'enseignement à la maison sera toujours assuré dans les mêmes conditions que lors du confinement.

2. Protocoles sanitaires

Le respect des gestes barrières et la distanciation physique doit s'appliquer sur tous les temps de l'école.

Entretien des locaux :

Un protocole de nettoyage et de désinfection spécifique a été élaboré. Il consiste en un nettoyage et une désinfection approfondie tous les soirs de l'ensemble des espaces utilisés dans la journée. A la pause méridienne, les salles de classes seront aérées et désinfectées ainsi que tous les points de contact (interrupteurs, poignets de porte...) avec un désinfectant répondant aux normes en vigueur.

Les sanitaires seront désinfectés entre les passages des groupes d'enfants. Le personnel d'entretien sera formé à ce nouveau protocole d'entretien.

Lavage des mains :

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

L'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Un temps de formation des enfants sera réalisé en classe en complément de l'information déjà apportée à la maison.

Port du masque :

Tous les adultes en contact avec les enfants dans l'établissement scolaire doivent porter le masque qui leur est fourni par leur employeur.

Pour les élèves en école élémentaire, Le conseil scientifique considère que le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes. Cela implique une gestion totalement autonome de ses masques et un entraînement suffisant à la maison.

En cas de symptômes :

Si des symptômes apparaissent sur le temps de l'école (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, maux de tête...), l'enfant est immédiatement isolé, et la famille est contactée pour venir le récupérer et consulter son médecin traitant. L'enfant ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin.

En cas de test positif au covid-19 :

Toutes les familles seront immédiatement averties. Les modalités de recherche et de dépistage de cas contacts seront définies par les autorités sanitaires. Des décisions de fermeture de classe ou d'école pourront être prises par les autorités académiques.

Si le cas est détecté en dehors du temps scolaire, la famille doit contacter impérativement contacter le directeur au plus tôt.

Date et signature des responsables légaux :